

<https://elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article629>



Journée non au harcèlement

- Actualités - Départementales -



Date de mise en ligne : jeudi 13 octobre 2022

Copyright © Éducation Nationale Elbeuf - Tous droits réservés

La lutte contre le harcèlement est une priorité de notre ministère.

[La journée non au harcèlement](#) aura lieu cette année **le jeudi 10 novembre 2022**.

Cette journée est l'occasion de sensibiliser les élèves à la prévention et à la lutte contre le harcèlement.

Pour les plus jeunes, des activités autour de la coopération et de l'inclusion permettront d'aborder cette thématique sous un angle plus large.

Vous pouvez vous appuyer sur un album de littérature de jeunesse, une œuvre d'art, mettre en place un débat, un concours de dessins, etc.

Vous trouverez ci-joint un exemple de séance pour le cycle 2 extrait du site EMC, partageons !

Vous pouvez aussi consulter les différentes ressources proposées sur le site :

<https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>, ainsi que la vidéo suivante :

<https://www.1jour1actu.com/info-animee/harcèlement-scolaire>

Enfin, il conviendra d'**inscrire cette action sur l'année scolaire** dans le cadre de votre **projet d'école** en lien avec le climat scolaire et la sécurisation du parcours de l'élève.

Les droits des enfants et adolescents, comme leurs obligations, sont souvent méconnus, parfois ignorés, particulièrement dans la vie scolaire. Aussi bien en classe, en conseil de maîtres de cycle, qu'en conseil Ecole/Collège, cette lutte est l'affaire de tous (maternelle, élémentaire, collègue, lycée, familles et collectivités). Traitée avec vigilance et efficacité, cette lutte permet de **faire vivre le règlement intérieur de votre école**, premier écrit nécessaire pour vivre ensemble, pour construire la citoyenneté, pour maintenir le goût et le plaisir d'apprendre chez l'élève. Enfin, ce règlement s'inscrit dans une démarche de prévention et de médiation, parfois engageant la responsabilité civile et pénale du mineur, supposant la présence des parents.

Le ministère poursuit son action de lutte contre toutes les formes de harcèlement entre élèves. À ce titre, le programme PHARe a été déployé à la rentrée 2022 dans la totalité des écoles élémentaires et des collèges publics. Ce programme systémique prévoit, afin de mobiliser une communauté protectrice la plus large possible, une participation aux différents temps forts de la politique publique de prévention du harcèlement, dont le [prix Non au harcèlement](#).

En cette 10^e édition du prix et pour la première fois, un prix spécial "inclusion" a été créé pour permettre aux équipes éducatives de travailler sur la prévention des faits de harcèlement commis à l'égard des élèves en situation de handicap.

[La circulaire du prix Non au harcèlement 2022-2023](#) est parue au BO de ce jeudi 13 octobre.

À l'instar de la [journée nationale Non au harcèlement](#), prévue le jeudi 10 novembre, le prix permet de sensibiliser les élèves au phénomène du harcèlement dans le cadre des séquences pédagogiques et/ou du projet d'école ou d'établissement.

Différentes ressources sont à votre disposition sur la plateforme PHARe accessible aux professeurs des écoles et des collèges, mais aussi sur :

- [la page éducol](#) qui développe les actions de prévention déclinées tout au long de l'année ;

Journée non au harcèlement

- [la page dédiée du ministère](#) avec l'ensemble des outils utiles aux professionnels, afin qu'ils puissent mettre en place des actions préventives contre le harcèlement ;
- [des modules de formation sur Canotech](#) par Réseau Canopé.

[Genialy en plein écran](#)